



HAL
open science

Compte rendu de Y. Feder, Blood Expiation in Hittite and Biblical Ritual: Origins, Context, and Meaning (Society of Biblical Literature Writings from the Ancient World Supplement Series 2, 2011)

Alice Mouton

► **To cite this version:**

Alice Mouton. Compte rendu de Y. Feder, Blood Expiation in Hittite and Biblical Ritual: Origins, Context, and Meaning (Society of Biblical Literature Writings from the Ancient World Supplement Series 2, 2011). *Journal of the American Oriental Society*, 2014, pp.527-529. hal-03619463

HAL Id: hal-03619463

<https://hal.science/hal-03619463v1>

Submitted on 25 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Blood Expiation in Hittite and Biblical Ritual: Origins, Context, and Meaning. By YITZHAQ FEDER. Writings from the Ancient World, Supplement Series, vol. 2. Atlanta: SOCIETY OF BIBLICAL LITERATURE, 2011. Pp. xii + 309. \$38.95.

Cet ouvrage est une version revisitée de la thèse de doctorat soutenue par l'auteur à l'Université de Bar-Ilan en 2009. Il propose un rapprochement entre le rite kizzuwatnien zurki et certaines pratiques bibliques d'expiation par le sang. Dans une première partie, l'auteur présente chacun des deux corpus, puis la seconde partie cherche à déterminer les origines et les fonctions de chacune de ces deux séries de pratiques rituelles. Étant hittitologue et non bibliste, je me contenterai de commenter les éléments anatoliens de son étude.

Une première remarque d'ordre méthodologique doit être émise. Tout au long de son étude, et ceci dès la **page 15**, l'auteur prend le parti d'établir une stricte équivalence entre le rite sacrificiel zurki « sang » et celui consistant à badigeonner de sang un objet ou un lieu liturgique (concernant ces rites, voir également G. Beckman, *JCS* 63, 2011, 95-102 qui évite prudemment une telle équivalence), ces deux rites étant caractéristiques du Kizzuwatna. Il écrit, par exemple, « the blood-smearing rite (*zurkianza*) » (**p. 15**). Or, lorsque nous examinons les occurrences du terme zurki citées par l'auteur, et seulement celles-ci par souci de rigueur méthodologique, nous remarquons qu'aucune de ces attestations ne permet d'affirmer cette équivalence.

Voici la liste des textes cités par l'auteur qui mentionnent expressément le terme zurki (seuls les textes dont un passage a été repris dans l'argumentation de l'auteur sont énumérés) : le rituel de Šamuha CTH 480 (deux passages cités **p. 15** et **p. 17**), le rituel de Walkui CTH 496 (passage cité **p. 18**) et le rituel d'installation de la déesse de la nuit dans un nouveau temple CTH 481 (deux passages cités **p. 27** et **p. 30**). Étant donné leur petit nombre, nous pouvons nous arrêter plus en détail sur ces quelques passages. Dans le rituel de Šamuha, le premier passage citant le rite sacrificiel zurki indique (**p. 15**) : *nu=(š)šan A[NA] PANI I₇ SISKUR zurkiyanza dup[š]ahiyaš hurdiyaš š[ipa]ndanzi ANA UNŪT MUNUS.LUGAL [J]ŠTU KU₆ SILA₄=ya šipandanzi* « On fait le rite sacrificiel zurki du dupšahi- de la malédiction devant le fleuve, on fait le sacrifice avec un poisson et un agneau pour les objets de la reine. » Cette séquence rituelle est suivie d'une incantation réclamant la neutralisation du mal qui pourrait être responsable de l'impureté du commanditaire du rituel : la « mauvaise parole », la malédiction, le parjure (pour l'édition du texte, voir R. Lebrun, *Samuha. Foyer religieux de l'empire hittite*, Louvain-la-Neuve, 1976, 117-132). Dans ce premier ensemble, le rite consistant à badigeonner de sang un élément n'est pas clairement mentionné. Le terme zurki est associé, comme toujours, au verbe *šipant-* « sacrifier, dédier, faire une libation ». Lorsqu'il est combiné au logogramme SISKUR, ce qui est le cas dans ce passage, une traduction « faire un rite sacrificiel » est vraisemblablement préférable. Pour cette raison, l'auteur déforme les données hittites en choisissant de traduire SISKUR *šipandanzi* par « they perform the rite ». La notion de sacrifice ou de dédicace (la dédicace étant au cœur de l'acte sacrificiel) est totalement absente, à tort, de la traduction de l'auteur. Le second passage du même texte mentionnant zurki est (**p. 17**) : *EGIR-anda=ma zurkiyaš UZU zēyantit šipanti* « Ensuite, il sacrifie la viande cuite (du rite) zurki. » Comme dans le passage précédent, aucune allusion n'est faite à du sang badigeonné. La suite du texte mentionne une purification par le biais de la manipulation d'argent.

Dans le rituel de Walkui, le passage nous concernant indique (**p. 18**) : *nu zurkiya IŠTU K[U₆] šipan[ti]* « Il fait un sacrifice zurki avec du poi[sson]. » La suite du texte fait allusion à

d'autres offrandes, notamment (édition par R. Lebrun, *ArOr* 67, 1999, 601-608). Quant au rituel d'installation de la déesse de la nuit dans un nouveau temple, le premier passage mentionnant le terme zurki est comme suit (p. 27) : *n=aš EGIR SÍSKUR zurkiyaš tiyazzi nu SÍSKUR zurkiaš IŠTU KU₆ šipandanzi EGIR=ŠU=ma MÁŠ.TUR našma SILA₄ šipandanzi* « Il se charge du rite zurki. On fait le rite sacrificiel zurki avec du poisson. Ensuite, on sacrifie un chevreau ou un agneau. », où EGIR sert vraisemblablement de préverbe (*appan*) à *tiyazzi* pour signifier « il se charge de », contrairement à la traduction de l'auteur qui le rend par l'adverbe « ensuite », et cela malgré sa position en début de phrase (voir H. M. Kümmel, *Ersatzrituale für den hethitischen König*, *StBoT* 3, 1967, 119 qui cite un exemple où le préverbe EGIR est placé avant l'objet, *contra* J. Miller, *Studies in the Origins, Development and Interpretation of the Kizzuwatna Rituals*, *StBoT* 46, 2004, 304). Enfin, le second passage de ce même rituel de la déesse de la nuit indique (p. 30) : *nu SISKUR zurkiyaš IŠTU MÁŠ.TUR šipandanzi* « On fait un rite sacrificiel zurki avec un chevreau. » Comme le révèle la citation de l'auteur, ce passage est suivi de diverses offrandes alimentaires. Ainsi, aucun des passages choisis par l'auteur pour analyser le rite zurki ne fait de manière indubitable de lien entre ce rite et celui consistant à badigeonner de sang un objet ou un lieu. Au contraire, tous ces passages attestent de l'association étroite entre le terme zurki et le verbe *šipant-*, assurant ainsi son caractère d'offrande. Notons au passage qu'aucune de ces citations ne mentionne zurki en association avec le rite uzzi, sur lequel je reviendrai ci-dessous.

Si nous répertorions à présent les attestations sélectionnées par l'auteur pour la pratique rituelle consistant à badigeonner de sang un élément, pratique désignée par le verbe *ešharnumai-*, nous obtenons la liste suivante (seules les données hittites sont prises en compte ici) : le rituel de Pāpanikri CTH 476 (passage cité p. 10), le rituel de fondation d'un temple CTH 415 (passage cité p. 24) et le rituel d'installation de la déesse de la nuit dans un nouveau temple CTH 481 (passage cité p. 32). Le passage du rituel de Pāpanikri qui nous concerne indique (p. 10) : *namma IŠTU 2 MUŠEN harnāui^{GIŠ} GAG^{HÁ}=ya kuiuš=(š)a arhayan išharnumaizzi ūzziya=ya harnāu peran 2=ŠU IŠTU 2 UDU 4 MUŠEN=ya šipanti* « Ensuite, pour (chaque) 'chaise à accoucher' il badigeonne du sang de deux oiseaux chaque piquet l'un après l'autre. Devant la 'chaise à accoucher', il fait deux fois l'offrande de deux moutons et de quatre oiseaux en guise de rite uzzi. », où *harnāui* est au datif-locatif singulier et ne peut donc pas être traduit comme un accusatif, contrairement à ce que fait l'auteur. Le geste rituel qui nous occupe sert vraisemblablement ici à consacrer les deux « chaises à accoucher » nouvellement confectionnées (édition chez R. Strauss, *Reinigungsrituale aus Kizzuwatna*, Berlin – New York, 2006, 284-303 et A. Mouton, [hethiter.net/CTH 476](http://hethiter.net/CTH_476)). La seconde occurrence de ce même rite est comme suit (p. 24) : *n=ašta 1 UDU ANA^{DÉA} šipanti nu 4 ALAM ZAB[AR] GU₄ ZABAR ayakkin=(n)a išharnumāizzi* « Il sacrifie un mouton à Ea. Il badigeonne de sang les quatre effigies en bro[nze], le bœuf en bronze et l'*ayakku*. », geste suivi par l'offrande de viandes crues à la divinité, sans que le terme uzzi soit toutefois mentionné (édition par G. Torri, [hethiter.net/CTH 415](http://hethiter.net/CTH_415)). Le dernier passage qu'il nous faut considérer est cité page 32 par l'auteur : *nu DINGIR-LUM KÙ.GI kuttan UNŪTE^{MES} ŠA [DINGIR-L]IM GIBIL hūman ēšharnumanzi nu DINGIR [GIBI]L É.DINGIR-LIM=ya šuppešzi* « On badigeonne de sang la divinité (en) or, le mur et tous les objets de la nouvelle [divini]té. La [nouve]lle divinité et (son) temple sont (désormais) consacrés. » La graisse du mouton offert au préalable (et dont le sang est utilisé) est par la suite brûlée (édition par J. Miller, *Studies in the Origins...*, *StBoT* 46, 2004, 273- 297). Cette séquence intervient bien après le rite sacrificiel zurki mentionné plus haut et est séparé de lui par de nombreuses opérations rituelles.

Ainsi, malgré le parti pris choisi d'emblée et, à mon sens, de manière insuffisamment argumentée, par l'auteur, parti pris qui reprend notamment la suggestion de R. Strauss (*Reinigungsrituale ...*, 2006, 95), il me semble qu'il n'est pas possible d'affirmer une stricte équivalence rite sacrificiel zurki = rite consistant à badigeonner de sang un élément. Le seul passage qui pourrait lier ces deux actes rituels est le rituel de Pāpanikri, dont la séquence offrande uzzi – sang badigeonné sur les « chaises à accoucher » – rites šehelliški-, tuhalzi-, gangati- a été comparée par R. Strauss à la séquence offrandes uzzi et zurki – rites šehelliški-, gangati-, etc. de CTH 472. Le fait que l'on retrouve les mêmes types d'offrandes (par ailleurs dans un ordre différent) ainsi que la mention de sang dans les deux rituels me paraît insuffisant pour affirmer l'équivalence postulée par l'auteur. En effet, il n'est pas rare qu'un geste rituel se retrouve d'un contexte à l'autre, mais l'existence de deux verbes distincts, *šipant-* pour zurki et *ešharnumai-* pour le rituel consistant à badigeonner de sang un élément constitue, pour moi, un argument de poids à l'encontre de l'hypothèse de R. Strauss et Y. Feder. Par ailleurs, les passages cités par l'auteur au sujet de zurki montrent que ce terme n'est pas systématiquement associé au rite sacrificiel uzzi. On ne peut donc pas utiliser une association entre uzzi et le rite du sang badigeonné comme preuve d'une équivalence zurki = rite du sang badigeonné.

Si l'on remet en question l'équivalence postulée par l'auteur, cela permet de résoudre une apparente contradiction dans l'argumentation de celui-ci. En effet, Y. Feder propose de voir dans « le » rite du sang kizzuwatnien un geste d'expiation. Or, dans les trois contextes cités par l'auteur au sujet du rite du sang badigeonné, ce rite participe clairement de la consécration d'un objet ou d'un lieu : les « chaises à accoucher », les effigies divines, le mur du temple et les objets liturgiques. Le témoignage le plus clair est celui issu du rituel de la déesse de la nuit (comme le reconnaît brièvement l'auteur **p. 32**) : « On badigeonne de sang la divinité (en) or, le mur et tous les objets de la nouvelle [divini]té. La [nouve]lle divinité et (son) temple sont (désormais) consacrés (*šuppešzi*). » (il faut, en effet, corriger la traduction de l'auteur qui traduit à tort *šuppešzi* comme un factitif **p. 32**). Ici, il n'y a pas lieu de restituer un éventuel geste d'expiation, expiation qui, si elle a lieu, devrait être réalisée par ou sur l'éventuel fautif, et non sur les objets de la divinité. Dans le contexte du rituel de Pāpanikri, on confectionne puis consacre par le sang animal deux nouvelles « chaises à accoucher » destinées à remplacer celle qui a été endommagée et donc profanée. Quant aux deux autres contextes, il s'agit de fondations de nouveaux temples avec nécessité de consacrer ces lieux et les objets qu'ils enferment pour y attirer les divinités (comme reconnu par l'auteur **p. 117**). Aucun de ces deux rituels de fondation ne fait allusion, dans leurs fragments conservés, à une éventuelle faute qu'il faudrait expier.

En revanche, le rite sacrificiel zurki intervient clairement en contexte de purification : le rituel de Šamuha fait allusion à des malédictions et autres « mauvaises paroles » et parle de « rite sacrificiel zurki du dupšahi- de la malédiction », le rituel de Walkui est destiné à purifier une personne ayant brisé un tabou alimentaire. Quant au rituel d'installation de la déesse de la nuit dans un nouveau temple, il semble que les deux rites sacrificiels zurki qui y sont pratiqués participent de la purification du commanditaire du rituel, personnage qui abritera pour un temps un objet appartenant à la déesse (J. Miller, *Studies in the Origins...*, StBoT 46, 2004, 293). Ainsi, à l'exception du rituel de Walkui, les contextes rituels choisis par l'auteur et dans lesquels intervient le rite zurki n'impliquent pas clairement la notion d'expiation mais seulement celle de purification. Or, les textes hittites nous indiquent qu'on peut être impur sans que cette souillure provienne d'une faute (voir notamment A. Mouton, « Le concept de

pureté/impureté en Anatolie hittite », dans : P. Rösch et U. Simon (éds.), *How Purity is Made*, Wiesbaden, 2012, 70).

En conclusion, l'on peut dire que les efforts d'Y. Feder pour rapprocher les données hittites du texte biblique sont louables mais manquent de rigueur. Une certaine distorsion des données hittites, en particulier, rend son argumentation peu convaincante. Même si l'on rejette le scepticisme exprimé ici vis-à-vis de l'équation rite zurki = rite du sang badigeonné, des approximations de traduction du hittite (**p. 29** où le démonstratif *apē* a été omis de la traduction, **p. 30** où *ŠĀTU* est traduit par « *UPNU* », **p. 126** où *IŠTU*^{GIŠ}ERIN ...^{GIŠ}ZERTUM appartient à la proposition précédente, **p. 213** où les impératifs de la 2^{ème} personne du pluriel sont rendus comme des inaccomplis, etc.) vraisemblablement dues à de l'étourderie et des extrapolations mal venues entraînent des erreurs d'interprétation. L'initiative de l'auteur doit toutefois être saluée, puisqu'il est, encore aujourd'hui, rare de voir un bibliste s'intéresser à l'Anatolie hittite.

A. Mouton, CNRS Strasbourg et Institut Catholique de Paris